

Rapport des Comptes administratifs 2015

Budget Principal – Budget annexe Assainissement – Budget SPANC - Budget d'activités Prés d'Andy – Budget Entrée de ville - Budget du SMEP

Les Budgets primitifs 2015 ont été votés par le conseil communautaire le 30 mars 2015. Ils ont été modifiés trois fois par des décisions modificatives en date du 28 septembre 2015, 26 octobre 2015 et 7 décembre 2015. L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes 2015.

Le compte administratif 2015 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par l'Agglomération entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorerie. Le comptable public tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion. Ce document est l'équivalent du Compte Administratif présenté par Monsieur le Président.

Le rapport de présentation du compte administratif 2015 présente en première partie les réalisations du budget principal 2015 et du budget annexe Assainissement, et ses variations par comparaison à l'exercice précédent, puis en seconde partie une déclinaison par politiques publiques. Enfin, sont également présentées les réalisations 2015 du budget SPANC, du budget Parc d'activités Prés d'Andy, du budget Entrée de Ville et du SMEP.

Sommaire

1. Synthèse : les grands chiffres des comptes administratifs 2015 (page 3)
2. Structure et évolution des comptes administratifs 2015 du budget principal et du budget annexe assainissement (pages 4 à 12)
3. Présentation du Compte Administratif par politique publique (pages 13 à 18)
4. Présentation des comptes administratifs des autres budgets (pages 18 à 19)
5. Annexes (page 20 à 23)

1. Synthèse : les grands chiffres des comptes administratifs 2015

En mouvements budgétaires, tous budgets et sections confondus, le résultat brut de clôture de l'exercice 2015 s'élève à - 2 361 887,78€. Après prise en compte des restes à réaliser de recettes et de dépenses, le résultat net de l'exercice 2015 s'élève à 757 616,05€.

Tous Budgets Montants réalisés	Resultats 2014 Reportés	Mouvements budgétaires		dont opération d'ordre		dont opérations réelles		RESULTAT BRUT	restes à réaliser		RESULTAT NET
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Investissement	-7 052 973,26	36 128 670,59	30 652 186,15	5 585 886,78	9 532 034,10	30 542 783,81	21 120 152,05	-12 529 457,70	2 318 351,17	5 437 855,00	-9 409 953,87
Budget principal	-6 106 718,55	22 072 417,76	19 948 008,64	1 172 960,99	3 609 296,09	20 899 456,77	16 338 712,55	-8 231 127,67	2 178 074,00	5 000 000,00	-5 409 201,67
Budget assainissement	-278 135,25	10 830 620,86	7 080 414,04	1 327 386,86	2 581 236,99	9 503 234,00	4 499 177,05	-4 028 342,07	140 277,17	437 855,00	-3 730 764,24
Budget SPANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget entrée de ville	-668 119,46	1 350 973,24	1 749 104,74	1 210 880,20	1 467 869,25	140 093,04	281 235,49	-269 987,96	0,00	0,00	-269 987,96
Budget pré d'andy	0,00	1 874 658,73	1 874 658,73	1 874 658,73	1 873 631,77	0,00	1 026,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	8 516 594,08	83 567 610,02	85 218 585,86	8 747 642,07	4 801 494,75	74 819 967,95	80 417 091,11	10 167 569,92	0,00	0,00	10 167 569,92
Budget principal	3 273 101,87	56 711 583,65	59 512 464,45	2 831 986,56	395 651,46	53 879 597,09	59 116 812,99	6 073 982,67	0,00	0,00	6 073 982,67
Budget assainissement	5 243 482,41	23 495 887,83	22 345 980,97	2 574 054,88	1 320 204,75	20 921 832,95	21 025 776,22	4 093 575,55	0,00	0,00	4 093 575,55
Budget SPANC	9,80	600,00	601,90	0,00	0,00	600,00	601,90	11,70	0,00	0,00	11,70
Budget entrée de ville	0,00	1 484 879,81	1 484 879,81	1 467 968,86	1 210 979,81	16 910,95	273 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget pré d'andy	0,00	1 874 658,73	1 874 658,73	1 873 631,77	1 874 658,73	1 026,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	1 463 620,82	119 696 280,61	115 870 772,01	14 333 528,85	14 333 528,85	105 362 751,76	101 537 243,16	-2 361 887,78	2 318 351,17	5 437 855,00	757 616,05

Les recettes réelles totales s'élèvent pour leur part, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre à 101 537 243,16€ soit une hausse de 16,4%.

Hors reprise des résultats de l'exercice précédent et hors mouvements d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 80 417 091,11€ en 2015 et sont en hausse de 15% par rapport à 2014. Cette hausse s'explique sur le budget assainissement par la régularisation de la TVA (en recettes et en dépenses).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent hors reprise des résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre à 21 120 152,05€, dont 8 886 270€ au titre des emprunts nouveaux et elles progressent de 21%. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation dans l'encaissement des subventions d'équipement et du FCTVA. Les restes à réaliser de recettes d'investissement s'élèvent à 5 437 855€ et concernent des emprunts non mobilisés au 31/12/2015 et des subventions non perçues.

Les dépenses réelles totales s'élèvent pour leur part, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre à 105 362 751,76€ soit une hausse de 21%.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre sont de 74 819 967,95€ soit 21,46%. Cette hausse s'explique sur le budget assainissement par la régularisation de la TVA (en recettes et en dépenses). Les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes réelles de fonctionnement.

Le montant des dépenses réelles d'investissement ressort à 30 542 783,81€, hors déficits antérieurs et mouvements d'ordre, elles sont en progression de 22,43%. Cette augmentation s'explique par les investissements sur le budget assainissement et le budget principal.

Concernant le seul programme d'équipement, tous budgets confondus, ce sont 21 280 k€ d'investissements directs qui ont été réalisés en 2015. Les restes à réaliser s'élèvent à 2 318 351,17€.

Le poste des subventions d'équipement versées et fonds de concours, tous budgets confondus, s'élèvent à 5 280 751,03€.

L'encours de dette (30 921 k€ sur le budget principal, 4 170k€ sur le budget assainissement) est en progression par rapport à 2014 en raison de la mobilisation de 8 886 270 € d'emprunts sur les deux budgets.

2. Structure et évolution du compte administratif 2015 du budget principal et du budget annexe assainissement

1.1 Le Compte administratif 2015 du budget principal

Au 31 décembre 2015, le budget principal de la Communauté fait apparaître des dépenses totales (exercice 2015 + reports des précédents exercices) de 84 890 k€ et des recettes totales de 82 734 k€.

Il a été réalisé à 97,85% en dépenses réelles de fonctionnement et à 100% en recettes réelles de fonctionnement, puis à 72,70% en dépenses réelles d'investissement et à 58,64% en recettes réelles d'investissement.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement, intégrant l'excédent reporté est de 6 073 982,67€ est proposé en affectation selon la décision de l'assemblée délibérante :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), soit 5 409 201,67€,
- ✓ A l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002), pour son solde de 664 781€.

Le fonds de roulement correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Communauté a dégagés au cours du temps, soit la différence, page 6 du document budgétaire, entre les recettes totales (réalisations + reports) et les dépenses totales (réalisations + reports). Au 31 décembre 2015, il est négatif de 2156 k€, ce qui constitue un important point de vigilance pour les exercices à venir.

Les principales évolutions des grands équilibres financiers du budget principal, par rapport à 2014, sont synthétisées et commentées dans les paragraphes suivants en tenant compte des seuls mouvements réels du budget, dans une logique d'analyse financière rétrospective. Elles sont présentées en k€.

La section de fonctionnement

Les produits de fonctionnement courants

Entre 2014 et 2015, les produits de fonctionnement courants sont passés de 58 944k€ à 58 881k€. Cette relative stabilité s'explique principalement par l'augmentation des impôts et taxes (+4%) atténuée par la baisse des dotations et participations (-6%), et des autres produits d'exploitation (-20%).

Les produits fiscaux ont connu une augmentation (+7%) compte tenu de l'augmentation des bases et des taux de cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe d'habitation, de taxe sur le foncier non bâti et la taxe sur le foncier bâti. Le taux de TEOM a lui été maintenu à 8.09 %, avec un produit augmentant de 1%.

On constate que la hausse des produits fiscaux ne suffit pas à compenser la baisse de 8% des dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, a diminué de 982 k€ en 2015. En effet, le Gouvernement a mis en œuvre la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques avec l'entrée en vigueur d'un plan d'économies de 12,5 milliards d'euros sur les années 2015 à 2017. Les compensations fiscales, qui servent de variable d'ajustement à l'Etat, sont en légère hausse de 2% soit 15 k€.

Au total, l'impact cumulé des décisions de l'Etat porte l'effort de l'Agglomération à environ 1 900 000€.

Les charges de fonctionnement courantes

La baisse des charges totales courantes de fonctionnement s'explique par le plan d'économies mis en place, et par la réduction du chapitre « atténuations de produits ».

Les charges à caractère général ont augmenté de 2% du fait d'une inflation modérée et des hausses des contrats et marchés révisés annuellement.

Les charges de personnel, en légère baisse (-70 k€), résulte des décalages dans les recrutements suite aux départs de collaborateurs malgré les modifications réglementaires et les évolutions des carrières.

Les « atténuations de produits » comportent une baisse de 4% du fait de la mutualisation des services informatiques réduisant le montant des attributions de compensations versées et de la réduction de l'enveloppe de la DSC attribuée.

Evolution du résultat courant

	Montant en k€	Évolution 2014/2015	Par habitant
Produits courants	58 881	0%	536
Charges courantes	53 073	-2%	483
soit un résultat courant	5 808	16%	52

Les produits courants de la CAMVS, principalement des produits fiscaux (72%) et des dotations de l'État (21%), doivent être d'un montant suffisant pour d'une part couvrir les charges courantes (charges à caractère général, charges de personnel, reversements...) et d'autre part dégager une épargne suffisante pour le financement des investissements.

En 2015, les dépenses courantes ont diminué de 2%, alors que les recettes courantes sont restées stables, le résultat courant est passé à 5 808k€.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

	Montant en k€	Évolution 2014/2015	Par habitant
Dépenses d'équipement brutes	18 304	3 %	165€
Dont :			
- Dépenses propres à la CAMVS	13 867	3%	125€
- Versements aux communes	2 858	-19%	26€
- Aides à la pierre	1 579	97%	14€

Les dépenses d'équipement brutes comprennent les dépenses d'équipement propres de la CAMVS mais aussi des subventions d'équipement. Celles-ci sont versées aux communes membres, au titre des programmes de rénovation urbaine ou au titre des fonds de concours, et aux constructeurs (aides à la pierre).

Les principales dépenses d'équipement propres ont concerné le Musée de la Gendarmerie, la Z.A. du Tertre de Montereau, la Pépinière d'entreprises, l'Hôtel des artisans, et la mise en accessibilité des arrêts de bus.

Le financement de l'investissement

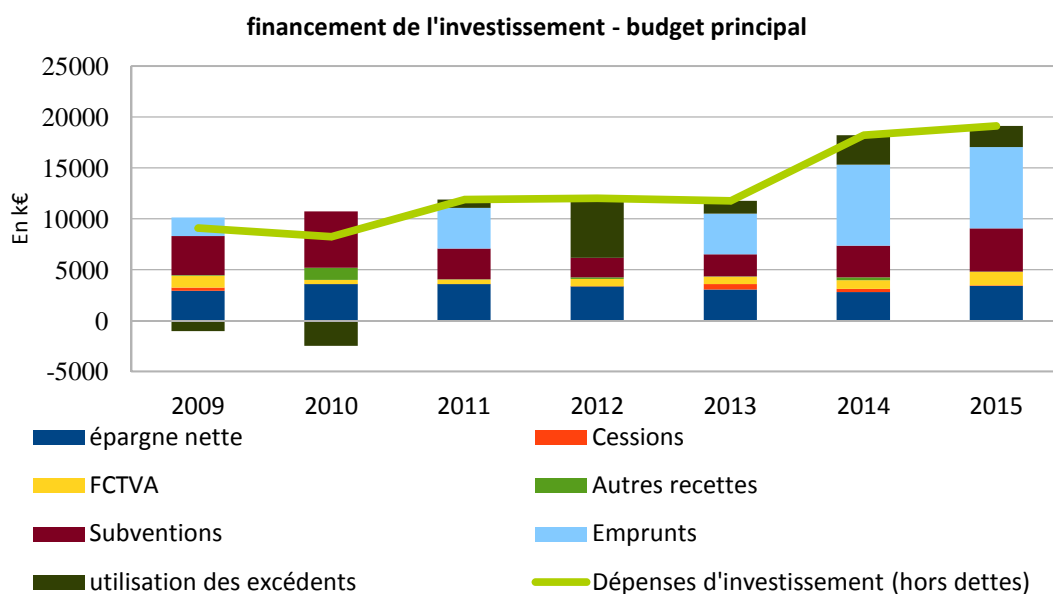
	2015		2014	
	k€	%	k€	%
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	<i>19 131</i>		<i>18 211</i>	
Épargne nette	3 397	18%	2 803	15%
Ressources propres et subventions	5 663	30%	4 550	25%
Emprunts nouveaux	8 000	43%	7 970	44%
Variation du fonds de roulement	2 072	10%	2 888	16%

L'investissement de la Communauté est financé par une combinaison de ressources : épargne, ressources propres d'investissement et subventions, emprunts nouveaux et variation du fonds de roulement.

En 2015, comme en 2014, l'accroissement des dépenses d'investissement a été principalement financé par de l'emprunt nouveau, qui a représenté 42% des ressources. L'épargne nette apporte seulement 18% du financement.

Les subventions reçues (4 256 k€) sont en augmentation de 37% par rapport à 2014 et représentent 30% du financement des investissements.

La variation du fonds de roulement contribue au financement de l'investissement à hauteur de 2 072 k€. Au 31 décembre 2015, le fonds de roulement est négatif (- 2 156 k€).



L'endettement

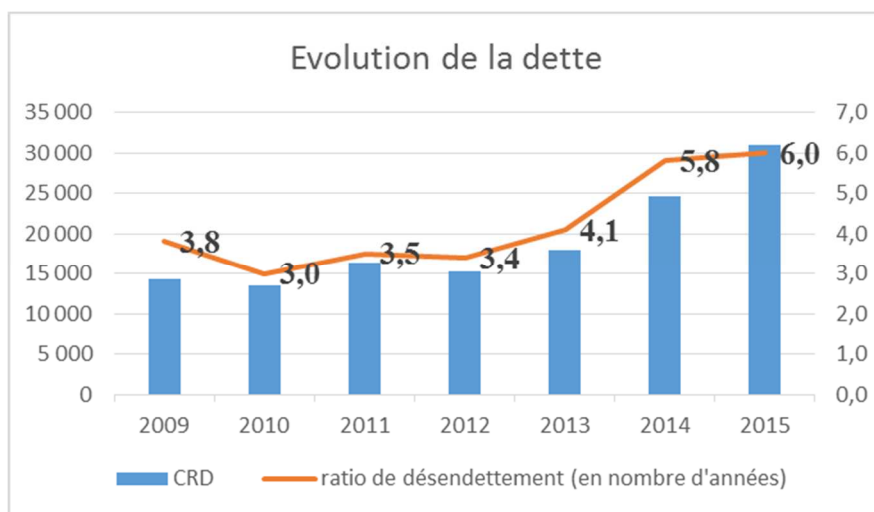
Depuis 2014, la Communauté a choisi d'augmenter ses investissements au bénéfice du territoire en recourant notamment à l'emprunt.

En 2015, les charges financières sont donc passées de 427 k€ à 544 k€ et les remboursements en capital de 1 407 k€ à 1 768 k€, soit une augmentation de 361 k€. La Communauté a dû, pour financer le besoin en investissement, mobiliser deux emprunts nouveaux à hauteur de 8 000 k€.

L'encours de dette au 31 décembre 2015 est de 30 921 k€, soit 281 € par habitant. Sur les emprunts contractés, 87% de l'encours est à taux fixe ou variable simple, 13% sont à barrière simple et sans effet levier.

En 2015, un emprunt a été renégocié auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui a permis de diminuer le taux (passage d'un Euribor 03M+2,4 à Livret A +1,15) avec un gain de l'ordre de 137 000€.

Rapporté à l'épargne brute, l'encours de dette conduit à constater un ratio de désendettement de 6 ans. Ce ratio était de 5,8, un an auparavant ; l'Agglomération devra être vigilante, en 2016 et les années suivantes pour maintenir un ratio de désendettement acceptable.



Des emprunts garantis

L'emprunt constitue le mode de financement principal des investissements locatifs sociaux. Aussi, la garantie d'emprunt octroyée par la CAMVS fait partie de l'offre de soutien permanent aux organismes de logement social qui permet de favoriser la construction ou la réhabilitation des logements.

Le montant des emprunts garantis par la CAMVS représente 15 411 307,60€ au 31 décembre 2015, avec un emprunt garanti supplémentaire de 452 857,80€.

Les bénéficiaires sont majoritairement les sociétés anonymes d'habitations à loyers modérés (SA HLM).

Les ratios de gestion

Le tableau ci-après présente les soldes de gestion :

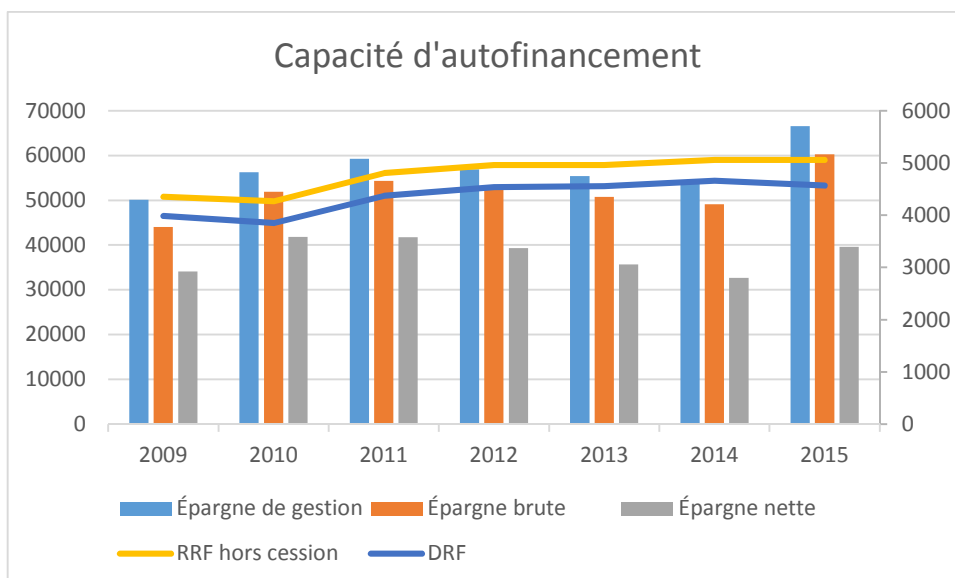
	BUDGET PRINCIPAL <i>En € sauf mention spéciale</i>	2014	2015	Evolution en %
A	Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession)	59 042 558	59 044 898	0,00%
	<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>59 346 378</i>	<i>59 116 813</i>	
	<i>Produits de cession</i>	<i>303 819</i>	<i>71 915</i>	
B	Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette)	54 406 096	53 336 174	-1,97%
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>54 832 694</i>	<i>53 879 597</i>	<i>-1,74%</i>
	<i>intérêt de la dette</i>	<i>426 598</i>	<i>543 423</i>	<i>27,39%</i>
C = A-B	Épargne de Gestion	4 636 463	5 708 724	23,13%
D	intérêts de la dette (66111)	426 598	543 423	27,39%
E = C-D	Épargne Brute	4 209 865	5 165 301	22,70%
F	remboursement en capital de la dette	1 407 320	1 768 197	25,64%
G = E-F	Épargne nette	2 802 545	3 397 104	21,21%
H	Encours de la dette au 31/12	24 606 013	30 921 304	25,67%
I= H/E	Capacité de désendettement (en année)	5,8	6,0	2,42%
J=(B+F)/A	Capacité d'épargne en année	0,95	0,93	-1,27%
	Encours de dette/Recettes fiscales (en année)	0,82	0,86	4,86%
	<i>recettes fiscales (7311)</i>	<i>29 966 304,00</i>	<i>35 912 058,00</i>	
K	Annuité de la dette	1 833 918,14	2 311 619,74	26,05%
L=K/A	Annuité de la dette / Recettes de fonctionnement	3,11%	3,92%	26,04%
	Emprunt de l'exercice / dépenses d'équipement de l'année	44,78%	43,71%	-2,40%
	<i>Emprunt de l'exercice</i>	<i>7 970 000,00</i>	<i>8 000 000,00</i>	
	<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>17 796 867,24</i>	<i>18 303 860,36</i>	

L'épargne, autrement appelée la capacité d'autofinancement, correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Elle constitue, avec le fonds de roulement, l'emprunt, les subventions... un des moyens de financement de l'investissement.

L'épargne de gestion représente le montant que la collectivité réussit à dégager sur les éléments de sa gestion avant prise en compte de l'annuité de la dette. Elle représente ce qui reste à la collectivité après avoir payé et encaissé l'ensemble des charges et produits de fonctionnement courants ou exceptionnels. En 2015, l'épargne de gestion s'élève à 5 753 382€, elle est en progression de 24% par rapport à 2014 du fait de la baisse des dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) brute est obtenue en ajoutant au résultat courant les charges de la dette et les charges et produits exceptionnels (hors produits de cession). Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital, et financer tout ou une partie de l'investissement. Elle permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement, et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Elle a augmenté de 22,7% entre 2014 et 2015 compte tenu des économies faites dans les services communautaires et du maintien du niveau des recettes de fonctionnement à celui de 2014.

L'épargne nette, qui permet d'apprécier la contribution de l'exploitation courante au financement des investissements apparaît après déduction des montants nécessaires au remboursement annuel du capital de la dette. Cette somme représente le montant disponible pour le financement des investissements. Elle sert donc à l'autofinancement des opérations d'investissements. Cette épargne a augmenté de 21% entre 2014 et 2015 pour faire face aux investissements en cours et à venir. Elle progresse en raison du maintien du volume des produits et de la réduction des charges de fonctionnement et des charges exceptionnelles.



Le « taux d'épargne brute » s'obtient en rapportant cette épargne brute à l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Il représente le nombre d'euros sur 100 euros de recettes qui peuvent être affectés à l'investissement. On considère qu'un taux d'épargne brute supérieur à 10% est souhaitable. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme. Il s'établit pour la Communauté à 9% en 2015, et augmente par rapport à 2014 mais reste inférieure à 10% ce qui n'est pas encore suffisant pour financer les projets du territoire.

Le ratio encours de la dette rapporté aux recettes fiscales permet d'apprécier l'importance de l'encours de la dette indépendamment des modes de remboursements retenus. Un ratio supérieur à 3 années de ressources fiscales doit amener la collectivité à s'interroger sur la situation d'endettement et à prendre toutes mesures visant à réduire celui-ci. Ce ratio ressort à 0,86 années contre 0,82 années en 2014 qui s'explique par l'augmentation de l'encours de la dette.

Le ratio de capacité d'épargne rapporte les charges de fonctionnement et le remboursement annuel de la dette en capital au total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et s'établit à 0,93 années.

Le ratio annuité de la dette sur recettes de fonctionnement s'établit à 3,99% en 2015 contre 3,11% en 2014.

1.2 Le Compte administratif 2015 du budget assainissement

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, intégrant l'excédent reporté est de 4 093 575,55€ est proposé en affectation selon la décision de l'assemblée délibérante :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), soit 3 730 764,24€,
- ✓ A l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002), pour son solde de 362 811,31€.

Produits d'exploitation

Les produits courants sont pour l'essentiel constitués de la prime d'épuration, de la redevance d'assainissement, de la contribution « eaux pluviales » et d'autres prestations de service.

Ils connaissent une progression de 11 361 k€ par rapport à 2014, soit +55%. Cette progression s'explique par la régularisation suite à l'assujettissement de la surtaxe d'assainissement à la TVA de 2010 à 2013.

La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (216 589€) a fortement diminué en 2015 du fait d'un décalage de versement de la prime annuelle estimée à 912.912€ (estimation 2015 en baisse de 21% par rapport à 2014).

La redevance d'assainissement, dont le taux est désormais harmonisé sur l'ensemble du territoire, s'établit à plus de 16 341 737,42€ avec la part de régularisation de la TVA de 13 335 k€.

La recette en provenance du budget principal au titre de la gestion des eaux pluviales s'établit à 1 054 563,53€.

Charges d'exploitation

Les charges courantes connaissent une hausse de 16%.

Comme en produits d'exploitation, cette évolution est principalement constatée sur les charges à caractère général et les charges exceptionnelles. Elle a pour principales sources la régularisation de la TVA sur la surtaxe d'assainissement et sur des dépenses repassées dans le champ de la TVA (14 787,5 k€).

Le résultat courant

	Montant en k€	Évolution 2014/2015	Par habitant
Produits courants	20 555	55%	185€
Charges courantes	6 236	16%	56€
Résultat courant	14 318	72%	128€

Le résultat courant de l'exercice 2015 est en augmentation de 3 960 k€, à 14 318 k€.

La formation de l'épargne

La constitution de l'épargne s'analyse en deux temps, à travers l'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF), et l'épargne nette.

	Montant en k€
Résultat courant	14 318
Epargne brute	105
Epargne nette	- 358

L'épargne brute du budget assainissement tient compte à la fois des charges financières, et des charges et produits exceptionnels (hors produits de cession). Elle est en forte diminution compte tenu de la baisse de la prime d'épuration et de l'accroissement des charges.

L'endettement du budget annexe assainissement au 31 décembre 2015 atteint 4 170 k€, soit 38 € par habitant. Il progresse de 407 k€ en un an.

L'encours de dette est principalement souscrit auprès de l'Agence de l'eau, qui finance les projets d'investissement par des subventions directes et des prêt à taux zéro.

Après déduction des montants nécessaires au remboursement annuel du capital de la dette, l'épargne nette s'établit à -358 k€, et est en baisse par rapport à 2014.

L'investissement et son financement

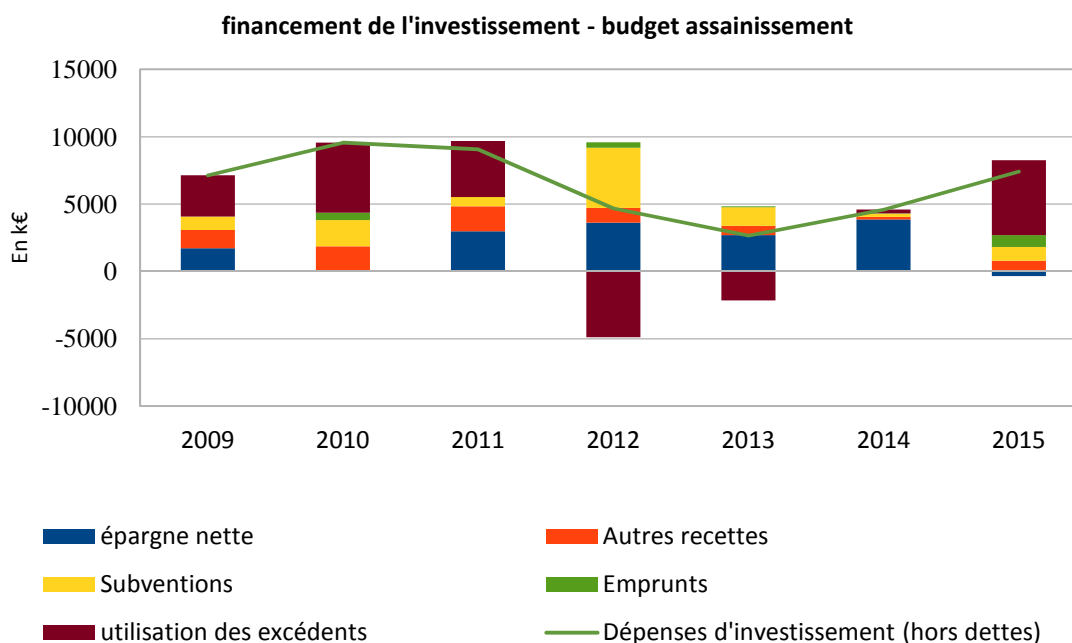
Les dépenses propres d'investissement, à 7 413 k€, sont en forte progression (+61%).

Les principales dépenses d'équipement ont été réalisées pour :

- la réhabilitation des réseaux,
- les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Montereau sur le Jard,
- le remboursement des travaux réalisés en co-maîtrise d'ouvrage avec Melun et le Mée sur Seine dans le cadre des opérations de rénovation urbaine,
- les travaux sur la station d'épuration de Seine-Port
- les aménagements hydrauliques du Plateau Nord de Melun.

L'investissement est financé par une combinaison de ressources : épargne, ressources propres d'investissement et subventions, emprunts nouveaux et variation du fonds de roulement.

Sur 2015, le financement des dépenses d'investissement a été assuré principalement par l'épargne.



Le fonds de roulement est en diminution pour atteindre 65 k€ au 31 décembre 2015.

Les ratios de gestion

Le tableau ci-après présente les soldes de gestion :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT <i>En € sauf mention spéciale</i>		2014	2015	Évolution en %
A	Recettes réelles d'exploitation (hors produits de cession)	10 461 590	21 025 776	100,98%
	<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>10 461 590</i>	<i>21 025 776</i>	
	<i>Produits de cession</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
B	Dépenses réelles d'exploitation (hors intérêt de la dette)	6 192 311	20 907 073	
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>6 209 627</i>	<i>20 921 833</i>	
	<i>intérêt de la dette</i>	<i>17 317</i>	<i>14 760</i>	-14,76%
C = A-B	Épargne de Gestion	4 269 280	118 703	-97,22%
D	intérêts de la dette (66111)	17 317	14 760	-14,77%
E = C-D	Épargne Brute	4 251 963	103 943	-97,56%
F	remboursement en capital de la dette	398 536	461 958	15,91%
G = E-F	Épargne nette	3 853 427	-358 015	-109,29%
H	Encours de la dette au 31/12	3 763 800	4 170 111	10,80%
I= H/E	Capacité de désendettement (en année)	0,9	40,1	
J=(B+F)/A	Capacité d'épargne en année	0,63	1,02	61,32%
K	Annuité de la dette	415 852,03	476 718,21	14,64%
L=K/A	Annuité de la dette / Recettes de fonctionnement	3,98%	2,27%	-42,96%
	Emprunt de l'exercice / dépenses d'équipement de l'année	0,35%	10,17%	
	<i>Emprunt de l'exercice</i>	<i>16 050,00</i>	<i>868 270,00</i>	
	<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>4 605 369,10</i>	<i>8 541 275,98</i>	

La régularisation de la TVA impactant les dépenses (14 802,20 k€) et les recettes (14 787,50 k€) nécessite de retraiter les ratios dans un souci de visibilité.

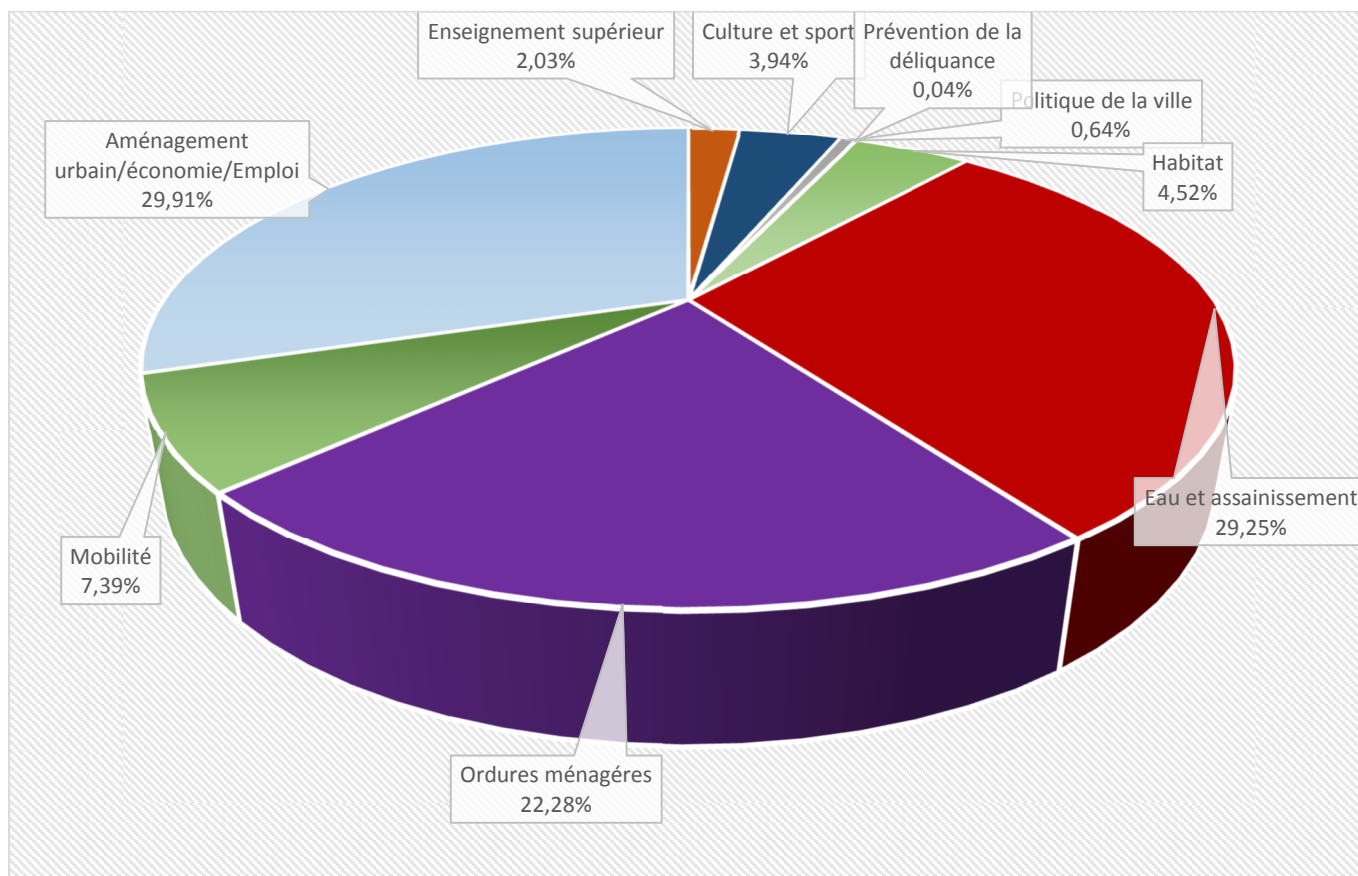
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (Hors régularisation de TVA) <i>En € sauf mention spéciale</i>		2014	2015	Évolution en %
A	Recettes réelles d'exploitation (hors produits de cession)	10 461 590	6 238 516	-40,37%
	<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>10 461 590</i>	<i>6 238 516</i>	
	<i>Produits de cession</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
B	Dépenses réelles d'exploitation (hors intérêt de la dette)	6 192 311	6 104 535	-1,42%
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>6 209 627</i>	<i>6 119 295</i>	-1,45%
	<i>intérêt de la dette</i>	<i>17 317</i>	<i>14 760</i>	-14,76%
C = A-B	Épargne de Gestion	4 269 280	133 981	-96,86%
D	intérêts de la dette (66111)	17 317	14 760	-14,77%
E = C-D	Épargne Brute	4 251 963	119 221	-97,20%
F	remboursement en capital de la dette	398 536	461 958	15,91%
G = E-F	Épargne nette	3 853 427	-342 737	-108,89%
H	Encours de la dette au 31/12	3 763 800	4 170 111	10,80%
I= H/E	Capacité de désendettement (en année)	0,9	35,0	
J=(B+F)/A	Capacité d'épargne en année	0,63	1,05	67,07%
K	Annuité de la dette	415 852,03	476 718,21	14,64%
L=K/A	Annuité de la dette / Recettes de fonctionnement	3,98%	7,64%	92,24%
	Emprunt de l'exercice / dépenses d'équipement de l'année	0,35%	11,71%	
	<i>Emprunt de l'exercice</i>	<i>16 050,00</i>	<i>868 270,00</i>	
	<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>4 605 369,10</i>	<i>7 413 077,60</i>	

En 2015, l'épargne de gestion est en baisse par rapport à 2014. Cette baisse de l'épargne de gestion est le résultat conjugué d'une moindre dynamique de recettes (prime d'épuration) et d'une augmentation des charges.

L'épargne nette est négative en 2015 et a fortement diminué en raison de l'effet conjugué de la baisse de la prime d'épuration et de charges en hausse, et d'une augmentation de la dette à rembourser.

3. Les réalisations de la Communauté par politique publique

En 2015, tous budgets confondus, ce sont environ 53 679 497€ de crédits (52% en fonctionnement et 48% en investissement) qui ont permis la mise en œuvre des politiques publiques de la Communauté (hors reversements à l'Etat et aux communes membres, hors agents permanents, hors dette). Ces politiques ont un poids financier variable, illustré dans le graphique suivant qui tient compte à la fois des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.



Sont présentés les secteurs dans lesquels la Communauté agit dans l'ordre suivant : Aménagement urbain/Economie/Emploi, Développement universitaire, Sécurité et Prévention de la délinquance, Habitat et gens du voyage, Mobilité, Politique de la ville, Culture et sport, Environnement/Ordures ménagères/Assainissement.

L'Agglomération a aussi participé au financement du service d'incendie et de secours (1 518 593 € au SDIS), et au versement des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire (18 944 996,87 €).

3.1. Aménagement urbain, Economie-emploi

Cette politique comporte plusieurs dimensions qui contribuent globalement à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'emploi des habitants de la Communauté.

Aménagement urbain

La Communauté agit pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire. Elle a concentré ses efforts, historiquement, sur les programmes de rénovation urbaine, et elle projette une vision d'avenir notamment avec le réaménagement des quartiers Saint Louis et Centre Gare.

L'année 2015 a été consacrée aux études de programmation et de faisabilité urbaine sur les quartiers Saint Louis et Centre Gare (917 438,60€). Dans le cadre de cette opération, la Communauté a acheté en 2015 des locaux de radiologie à Melun, à proximité de la gare pour 500 000€.

Par ailleurs, dans le cadre des programmes de rénovation urbaine en 2015, ont été versées 1 851 888,76 € aux communes de Dammarie les Lys, le Mée sur Seine et Melun conformément à l'engagement communautaire de 21 000 000 € pris en 2005, financés intégralement sur fonds propres, et portent à 15 077 000 € les versements déjà effectués.

Economie – Emploi

Sur la zone de la Croix Besnard a été construit l'Hôtel d'Artisans (17 locaux de 72m² à 265m²) livré à l'Agglomération fin 2015 et un lot à la SCI MECAVY (273 900€) a été cédé.

Pour le projet de Z.A. du Tertre de Montereau, la Communauté a confié à la SPL MVSA un mandat pour mener les études préalables nécessitées par la réglementation jusqu'au dossier dit de "création" de ZAC. L'objectif est de réaliser sur un périmètre de 44 ha une zone d'activité économique, le périmètre initial ayant été réduit de 9 ha au profit de la Snecma pour l'installation de son centre mondial de pièces détachées (250 emplois environ). L'année 2015 a permis de mener l'étude de conception urbaine, une étude de marché, une étude géotechnique et géophysique afin de préparer le "dossier de création de la ZAC" ainsi que l'étude d'impact sur l'environnement pour 591 000€.

La Communauté agit dans les domaines de l'Innovation Alimentaire et de l'emploi et de l'insertion en soutenant diverses associations avec une aide de 482 943€ Son partenaire principal est l'association Mission Initiative Emploi Melun Val de Seine (MEIMVS).

3.2. Développement universitaire

En application d'une convention signée avec l'Université Paris II, le budget communautaire permet la mise à disposition de trois bâtiments, de 9 agents administratifs et gardiens, le financement des interventions des enseignants et de certaines dépenses courantes (fournitures, reprographie ...).

Cette politique permet d'accueillir dans d'excellentes conditions près de 2 000 étudiants.

En 2015, 827 686 € ont été consacrés au fonctionnement du centre universitaire et 263 068 € à des travaux.

3.3. Sécurité et Prévention de la délinquance

En 2015, la Communauté s'est engagée résolument pour l'amélioration de la sécurité des habitants et la prévention de la délinquance, en finançant pour la première fois l'installation de quatre caméras de vidéo protection aux abords des gares de Melun (69 486,77€) et du Mée sur Seine et le démarrage d'un CISPD.

3.4.Habitat et Gens du voyage

Habitat

En 2015, un nouveau Programme local de l'habitat a été adopté par le Conseil communautaire le 26 octobre. Il constitue un plan d'actions pour les 6 années qui viennent, avec une ambition commune pour un cadre de vie de qualité.

Une opération de résorption de l'habitat insalubre du centre de Melun a été lancée, dont la mise en œuvre est confié à la SPL.

En 2015, ce sont 1 447 013 € qui ont été versés en faveur du logement social et 132 887 € en faveur du parc privé de logements, via le dispositif « Mon Plan Renov » de la Communauté (60 bénéficiaires).

En fonctionnement, la Communauté a consacré à cette politique 562 270€ en 2015. La majeure partie a bénéficié à des associations œuvrant dans le secteur du logement (gestionnaire d'hébergements d'urgence (43 places), de foyers de jeunes travailleurs (227 places).

En dehors du PLH lui-même, la Communauté a financé comme chaque année l'observatoire de l'habitat (27 564€).

Gens du voyage

Les actions à destination des gens du voyage ont représenté 281 818 € en 2015 ; il s'agit de la gestion des deux aires d'accueil de Melun et de Vaux le Pénil (58 places).

3.5.Mobilité

Transports

La CAMVS a participé au financement de ses trois réseaux : Melibus pour 2 457 122 €, Citalien pour 27 138 €, et le Réseau de Perthes pour 34 983 €.

Un financement de 220 611€ a été alloué à l'attribution de carnets de ticket T+ et à la prise en charge des frais de dossiers pour les titres Améthystes.

La Communauté a poursuivi ses actions de mises en accessibilité des arrêts de bus, pour 947 325,33 €.

Liaisons douces

En 2015 un nouveau schéma directeur des liaisons douces a été finalisé, et adopté le 18 mai. La Communauté a effectué un premier versement de 72 121 € pour l'aménagement de la liaison douce de la passerelle des Vives eaux.

Le budget d'entretien des liaisons douces (61 383 €) a été optimisé grâce à une nouvelle mise en concurrence qui a permis d'obtenir des prix plus bas.

3.6. Politique de la ville

La politique de la ville connaît de profondes évolutions, sous l'impulsion du législateur qui a souhaité renforcer le caractère communautaire de cette politique publique. La loi de février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine impose désormais le transfert de la compétence en laissant toutefois aux collectivités concernées une capacité et une latitude pour définir ce qui relève effectivement des communes de l'intercommunalité.

En 2015, ce transfert a été préparé à travers l'élaboration puis la signature du premier contrat de ville communautaire 2015/2020 signé en juin 2015.

3.7. Culture et Sport

Culture

En 2015, la Communauté a organisé 3 concerts classiques, 3 concerts de musiques actuelles, 4 séances de cinéma en plein air, et une manifestation musicale « la Nuit des amplifiés ».

Le dispositif dans les lycées a représenté : 6 concerts musiques actuelles, 6 concerts musiques classique, 45 conférences, 1 spectacle sur les risques auditifs, 1 concert inter lycées.

Le budget réalisé pour ces actions était de 248 804 €.

88 395 € ont par ailleurs été dépensés pour l'offre culturelle du territoire (Culture et Vous) et l'organisation de la billetterie en réseau.

La Communauté a aussi aidé certains équipements culturels communaux (écoles de musique, médiathèque, ludothèque) au titre des charges de centralité, avec une enveloppe de fonds de concours de 577 922 €.

Sport

En 2015, la Communauté a continué ses actions dans le domaine sportif avec :

- 230 738 € de soutien au club d'escrime (300 licenciés), pour le club Elite, les interventions en milieu scolaire et le master de fleuret.
- 408 599 € pour la patinoire (y compris les dépenses de renouvellement de la DSP), qui a enregistré 115 000 entrées sur la dernière saison
- 352 090 € pour les charges de centralité de trois piscines communales
- 27 184 € pour le plateau technique médical (220 visites annuelles)
- 124 308 € pour 622 stages « Sport passion »

3.8. Environnement / Ordures ménagères / Assainissement

Les actions liées à la préservation de l'environnement des habitants de la Communauté représentent la part la plus importante des finances de la Communauté, avec 51% de ses moyens budgétaires (70% en fonctionnement et 30% en investissement).

En effet, le budget principal constate les charges liées à la collecte et au traitement des déchets et le budget annexe celles relatives à l'assainissement, qui sont des politiques nécessitant de très importants moyens.

Ordures ménagères

L'exercice de cette politique a été délégué au Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères (SMITOM), à l'exception de la gestion des déchets industriels banals assimilables à des ordures ménagères. Le SMITOM organise à la fois la collecte et le traitement des déchets.

Pour le territoire, les quantités suivantes ont été traitées dans l'année :

- 2 195 tonnes d'emballages
- 6 255 tonnes de déchets verts
- 1 532 tonnes de verre
- 922 tonnes de journaux et magazines
- 1 703 tonnes d'encombrants
- 31 260 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

Les ratios de déchets par habitant sont globalement en baisse.

11 960 719,49 € ont été consacrés à cette compétence en 2015, financés principalement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (9 973 228 €).

La TEOM qui couvre 83 % du coût de la compétence. Son taux était en 2015 de 8,09%. Les autres recettes viennent de la redevance spéciale pour les déchets industriels banals (1 332 740,24€) et du recyclage (463 110,18€).

Assainissement

Le réseau était composé en 2015 de 6 stations d'épuration et 525 kilomètres de collecteurs.

En 2015, la Communauté a procédé avec son délégataire à une modélisation du réseau, pour mieux identifier les forces et les faiblesses.

Pour Melun, 2015 a marqué la fin de l'aménagement de la partie est du plateau nord (2 893 624 €).

La nouvelle station d'épuration de Montereau sur le Jard a été achevée, avec un procédé d'épuration compact et moderne (1 015 196 €).

2015 a aussi vu l'achèvement de la réhabilitation de la station d'épuration de Seine Port (1 105 068 €).

Comme chaque année, des réseaux ont été réhabilités notamment à Boissettes, Dammarie-Les-Lys et Vaux le Pénil pour 696 075€.

En 2015, l'Agglomération, auprès du SDESM, s'est engagée dans l'étude de faisabilité technique d'une unité de méthanisation sur le territoire. Le projet est de construire une unité à deux filières : industrielle avec la méthanisation des boues d'épuration et agricole avec la méthanisation de bio-déchets. L'intérêt de ce projet, répondant à de nombreuses politiques publiques portées par la Communauté (assainissement, transport, déchet, énergie) a incité la Communauté à créer avec 6 partenaires (le SDESM, la ville de Dammarie, la communauté de communes Vallées et Châteaux, la SEM Energie positif, la société Jullemier holding et GRDF) la SEM BI-METHA77. La participation de l'Agglomération s'élève à 1 000 000€, dont 500 000 € ont été libérés en 2015.

3.9. Développement durable

La Communauté a comme objectif de promouvoir le développement durable dans toutes ses politiques publiques. Elle intègre cette exigence dès la conception de ses projets.

En 2015, cette exigence lui a permis de valoriser des certificats d'économie d'énergie, à hauteur de 16 018 €.

Elle a travaillé avec les parties prenantes (communes, délégataires, entreprises ...) à l'élaboration des actions du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).

La Communauté agit aussi pour l'amélioration du cadre de vie au travers du financement de l'entretien des bois de Bréviande (149 000 €).

4. Présentation générale des réalisations des autres budgets

4.1. Budget du SPANC

Ce budget comptabilise les opérations relatives au service public d'assainissement non collectif (tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement).

Pour 2015, les dépenses d'exploitation, correspondantes à des contrôles de conformité, se sont élevées à 600€ et les recettes d'exploitation à 601,90€ (redevance annuelle de 3 € perçue dans le prix global de l'eau).

Le résultat de clôture de la section d'exploitation, intégrant l'excédent reporté est de 11,70€ et il est proposé de le conserver en section d'exploitation.

4.2. Budget d'activités des Prés d'Andy

Les résultats de l'exécution du budget 2015 pour le Parc d'activités des Prés d'Andy à Saint-Germain Laxis sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, de faibles charges (1 026,96 €) ont été réalisées, financés par une avance sur le budget principal.

Les autres écritures sont des écritures d'ordre de constatation des stocks qui aboutissent à neutraliser le résultat en section de fonctionnement. Il n'existe donc pas de résultat à affecter.

En section d'investissement, les dépenses d'ordre liées à la constatation des stocks et la dépense liée au remboursement de l'avance (1 026,96€) ne génèrent aucun solde d'exécution.

4.3. Budget Entrée de Ville

Les résultats de l'exécution du budget 2015 pour le parc d'activité de la Croix Besnard sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, 16 811,30€ ont été dépensés, qui ont permis principalement de financer la fin des aménagements de la zone.

Une cession de parcelle a été réalisée à l'entreprise MECAVY pour 273 900€.

Les autres écritures sont des écritures d'ordre de constatation des stocks qui aboutissent à neutraliser le résultat en section de fonctionnement. Il n'existe donc pas de résultat à affecter.

En section d'investissement, les dépenses d'ordre liées à la constatation des stocks, l'amortissement des emprunts sont supérieures aux recettes attendues liées au décalage des cessions. Un déficit de 269 987,96 € est constaté.

4.4. Budget SMEP

Dans son arrêté portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine aux communes de Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry, le Préfet de Seine-et-Marne a prévu à l'article 5 la dissolution du Syndicat Mixte d'études et de programmation du schéma de cohérence territoriale de la région melunaise (SMEP) à compter du 31 décembre 2015, et la substitution de la communauté de plein droit.

La présentation du compte administratif du dernier exercice du SMEP incombe donc au président de la Communauté d'agglomération. Les résultats de clôture du syndicat seront intégrés au sein du budget primitif de la Communauté et permettront de financer la fin des études liées à l'élaboration du SCOT.

En 2014, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 372 701,59 € après l'intégration du résultat reporté de 2013.

Les dépenses réalisées concernent principalement :

- des charges de personnel, indemnités et honoraires pour un montant de 58 037.15 €,
- des frais divers (fournitures, location, charges...) pour 2 386.33 €,
- l'amortissement des études réalisées au cours des années précédentes pour un montant de 44 048.66€.

Concernant les recettes, au regard de l'excédent dégagé lors de l'exercice 2013, le comité syndical a décidé de diminuer la participation des collectivités adhérentes. Celle-ci s'est établie à 80 049.06 €.

En section d'investissement, les dépenses réelles d'investissement ont pour l'essentiel permis de poursuivre l'étude de l'élaboration du SCOT pour un montant de 41 245,48 €.

Des subventions ont été perçues de la Région Ile de France au titre du SCOT et de l'étude menée pour les espaces ouverts.

Après constatation de besoin de financement de l'exercice 2013 (77 470.56 €) et la reprise de l'excédent reporté (36 126 €), le résultat de clôture en investissement est de 195 332.39 €.

Annexes

**BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE A PARTIR DES
COMPTES ADMINISTRATIFS**

K€	109,84	111,11	Variation 2014/2015	Variation 2014/2015
	2014	2015		
Produits fonctionnement courant (A)	58 994	58 881	-113	0%
Impôts et taxes (73)	40 652	42 385	1 734	4%
Contributions directes	30 777	32 365	1 588	5%
Impôts ménages (TH, TFNB, TAFNB)	13 030	13 951	921	7%
Impôts sur les entreprises (TP/CFE, CVAE, JFER, Tascom)	16 936	18 161	1 225	7%
Rôles supplémentaires	811	253	-558	-69%
AC reçue	21	21	0	0%
Reversements de fiscalité	0	0	0	
TEOM	9 832	9 973	142	1%
Autres impôts et taxes	22	26	4	17%
Dotations et participations (74)	13 430	12 589	-841	-6%
DGF large (741 à 745)	12 464	11 483	-982	-8%
FNPTP + FDTP	85	82	-3	-4%
Compensations fiscales	699	714	15	2%
Autres Dotations et participations	182	311	129	71%
Autres Produits d'exploitation	4 912	3 907	-1 006	-20%
Produits des services (70)	4 110	3 151	-959	-23%
Produits de gestion (75)	716	604	-112	-16%
Atténuations de charges (013)	86	152	66	76%
Produits divers d'exploitation				
Produits exceptionnels larges (B)	49	164	115	234%
Produits financiers divers (76 - 762)	0	17	17	
Produits exceptionnels (77 - 775 + 78 + 7911)	49	147	98	199%
Produits fonctionnement (C = A+B)	59 043	59 045	2	0%
Charges fonctionnement courant (D)	53 983	53 073	-910	-2%
Charges nettes d'exploitation	30 063	30 063	0	0%
Charges à caractère général (011)	6 031	6 161	130	2%
Charges de personnel (012)	6 408	6 338	-70	-1%
Charges de gestion courante (65)	17 624	17 563	-61	0%
Charges diverses d'exploitation (groupes d'élus)	0	1	1	
Atténuations de produits (014)	23 920	23 011	-910	-4%
AC versée	17 340	16 545	-795	-5%
DSC	2 500	2 400	-100	-4%
Autres atténuations de produits (FPIC, FNGIR)	4 080	4 066	-15	0%
RESULTAT COURANT (A-D)	5 010	5 808	797	16%
Charges exceptionnelles larges (E)	422	263	-159	-38%
Frais financiers divers (66 – 66111)	134	9	-125	-93%
Charges exceptionnelles (67 + 68)	288	254	-34	-12%
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	54 405	53 336	1 267	2%
EPARGNE DE GESTION (C-F)	4 637	5 708	1 071	23%
Intérêts (66111)	427	544	117	27%
Charges de fonctionnement (G)	54 832	53 880	-953	-2%
EPARGNE BRUTE (C-G)	4 210	5 165	954	23%
Capital	1 407	1 768	361	26%
EPARGNE NETTE	2 803	3 397	593	21%
Dépenses d'investissement hors dette	18 211	19 131	920	5%
Dépenses d'équipement propres	17 797	18 304	507	3%
Dépenses fin. et divers hors dette	414	827	413	100%
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 448	1 407	-41	-3%
FCTVA	869	1 314	445	51%
Produits des cessions	304	72	-232	-76%
Diverses RPI	275	22	-254	-92%
Fonds affectés (Amendes...)				
Subventions	3 102	4 256	1 154	37%
Emprunt	7 970	8 000	30	0%
VARIATION DE L'EXCEDENT	-2 888	-2 072	816	-28%
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-85	-2 156	-2 072	2438%

Encours de dette au 31/12	24 606	30 921
Charges de personnel / charges de fonctionnement	12%	12%
Impôts et taxes / produits de fonctionnement	69%	72%
AC+DSC / Impôts et taxes	49%	45%
Épargne brute / produits de fonctionnement	7%	9%
Charges de fonct. et capital / produits de fonct.	95%	94%
Dépenses d'équipement / produits de fonct.	30%	31%
Encours de dette / produits de fonctionnement	42%	52%
Capacité de désendettement (Encours/épargne brute)	5,8	6,0

**BUDGET ASSAINISSEMENT – ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE
A PARTIR DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

K€	109,84	111,11	111,11	Variation 2015/2014	Variation 2015/2014
	2014	2015	2015 Après retraitement TVA		
Produits fonctionnement courant (A)	9 194	20 555	6 238	11 361	55%
Produits issus de la fiscalité (73)	0	0	0	0	
Subventions d'exploitation (74)	2 919	220	220	-2 700	-1230%
Prime épuration (741)	2 919	220	220	-2 700	-1230%
Autres	0	0	0	0	
Autres Produits d'exploitation	6 275	20 335	6 019	14 060	69%
Redevance d'assainissement (70611)	3 377	16 342	3 006	12 965	79%
Contribution eaux pluviales (7063)	837	1 055	1 055	218	21%
Autres prestations de service	1 806	2 768	1 787	962	35%
Produits divers d'exploitation (75)	255	171	171	-84	-49%
Produits exceptionnels larges (B)	1 267	471	0	-796	-169%
Produits financiers divers (76 - 762)	2	0	0	-2	
Produits exceptionnels (77 - 775 + 78 + 7911)	1 265	471	0	-794	-169%
Produits fonctionnement (C = A+B)	10 461	21 026	6 238	10 565	50%
Charges fonctionnement courant (D)	5 234	6 236	5 819	1 002	16%
Charges à caractère général (011)	3 669	4 437	4 019	768	17%
Charges de personnel (012)	962	940	940	-22	-2%
Atténuation de produits (013)	0	0	0	0	
Charges de gestion courante (65)	603	859	859	256	30%
RESULTAT COURANT (A-D)	3 960	14 318	420	10 358	72%
Charges exceptionnelles larges (E)	958	14 671	286	13 713	93%
Frais financiers divers (66 - 6611)	0	0	0	0	
Charges exceptionnelles (67 + 68)	958	14 671	286	13 713	93%
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	6 192	20 907	6 105	14 715	70%
EPARGNE DE GESTION (C-F)	4 269	119	133	-4 150	-3499%
Intérêts	17	14	14	-3	-21%
Charges de fonctionnement (G)	6 209	20 921	6 119	14 712	70%
EPARGNE BRUTE (C-G)	4 252	105	119	-4 148	-3969%
Capital	399	462	462	63	14%
EPARGNE NETTE	3 853	-358	-343	-4 211	1178%
Dépenses d'investissement hors dette	4 605	9 041	7 913	4 436	49%
Dépenses d'équipement	4 605	8 541	7 413	3 936	46%
Dépenses fin. et divers hors dette	0	500	500	500	100%
Fds de concours & Subv éqpt	0	0	0	0	
Ressources propres d'inv. (RPI)	193	2 148	799	1 955	91%
Produits des cessions	0	0	0	0	
Diverses RPI	193	2 148	799	1 955	91%
Fonds affectés	0	0	0	0	
Subventions	251	1 025	1 025	774	76%
Emprunt	16	868	868	852	98%

VARIATION DE L'EXCEDENT	-292	-5 357	-5 563	-5 065	95%
--------------------------------	-------------	---------------	---------------	---------------	------------

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	5 422	65	-5 499	-5 357	-8267%
-----------------------------------	--------------	-----------	---------------	---------------	---------------

Encours de dette au 31/12	3 763	4 170	4 170
Epargne brute / produits de fonctionnement	41%	0%	2%
Charges de fonct. et capital / produits de fonct.	63%	102%	105%
Dépenses d'équipement / produits de fonct.	44%	41%	119%
Encours de dette / produits de fonctionnement	36%	20%	67%
Capacité de désendettement (Encours/épargne br)	0,9	39,9	35,0